

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 novembre 2019 – 19h

N°118/19

Date de convocation : **21/11/2019**

Conseillers en exercice : **34**

Présents : **21**

Votants : **30**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Hervé BOURNE**

**Objet : ADMINISTRATION GENERALE : APPROBATION DES
TARIFS 2020 TRANSPORT SCOLAIRES**

Membres Présents

Michèle LUTZ	Philippe PRUD'HOMME	Valérie GARDIER	Lionel LITTOZ-MONET	Nicolas BLANCHARD
Michel COUTIN	Gérard CHAMPANGE	Lucie LITTOZ	Jacky GUENAN	
Ulrich GAGNERON	Rosemonde SCHINDLER	Laurence GODENIR	Hervé BOURNE	
Marc LLEDO	Marcel CATTANEO	Paul CARRIER	Jean-Louis MERLE	
Richard LESOT	Roland MERMAZ-ROLLET	Marc MILLET-URSIN	Nicolas BALMONT	

Membres Excusés

Roland AUMAITRE pouvoir à Roland MERMAZ-ROLLET	Christian BAILLY pouvoir à Marcel CATTANEO	Roland BLAMPEY pouvoir à Michel COUTIN	Jean-François FREALLE pouvoir à Ulrich GAGNERC
Sonia GIFFORD pouvoir à Paul CARRIER	Françoise KLEMENCIC pouvoir à Jean-Louis MERLE	Gérard MERMIER pouvoir à Nicolas BLANCHARD	Jacques TRESALLET pouvoir à G. CHAMPANGE

Membres Absents

Valérie AMADIO	Sarah DI-GLERIA	Jeannie TREMBLAY	Joëlle KOURTCHEVSKY
----------------	-----------------	------------------	---------------------

Monsieur Michel COUTIN, Président, propose d'adopter les tarifs pour les transports scolaires de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy qui seront appliqués pour les inscriptions 2020/2021 ainsi qu'il est défini ci-après :

TRANSPORTS SCOLAIRES :

	Taxes	Montant
Participation par famille	sans	30 €
Pénalité de retard	sans	30 €
Renouvellement carte perdue	sans	10 €
Moins de 3 kilomètres	sans	20 €

Il précise que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances du 21/11/2019

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- adopte les tarifs ci-dessus proposés pour les inscriptions du transport scolaire pour l'année scolaire 2020/2021

Résultat du vote :

Votants :	30	Abstention :	0	Exprimés :	30
Pour :	30	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le

Copie(s) interne(s) :
- COMPTABILITE (C.PERRIER)
- TRANSPORT SCOLAIRE (V.LEMAUR)

FAVERGES-SEYTHENEX le **29 NOV. 2019**
Le Président
Michel COUTIN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.